

FICHE D'INTENDANCE

À joindre au dossier d'inscription accompagnée d'un **RIB (obligatoire pour tous les élèves)**

Afin de valider l'inscription de votre enfant, vous êtes priés de retourner le document suivant, dûment renseigné et accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal. Le RIB est réclamé à tous les élèves car il permettra au service d'intendance de procéder durant l'année à différents paiements ou remboursements (bourses, voyages scolaires...).

Si vous avez déjà rempli une demande de **prélèvement automatique** pour le règlement de la demi-pension, celle-ci reste valable toute la scolarité de votre enfant **sauf changement contraire de votre part par écrit** (modification de RIB, changement de responsable financier ou demande d'arrêt du prélèvement).

L'inscription de votre enfant sous le régime de demi-pensionnaire est subordonnée au règlement de l'ensemble des factures passées

ELEVENOM : Prénom : CLASSE : Régime : Externe Demi-pensionnaire

4 jours (choix 3 jours ou 5 jours en septembre selon emploi du temps)

Demande de bourse faite : Oui Non**RESPONSABLE LEGAL FINANCIER**NOM : Prénom : **AUTRE RESPONSABLE LEGAL**NOM : Prénom :

Information versement des bourses : attention, en cas d'élève boursier, la bourse sera versée au responsable légal financier.

Coller ou agraffer le RIB ou RIP du responsable légal financier dans cet emplacement.

Année 2021-2022

DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE (Facultatif)

Coupon à rendre au moment de l'inscription

Je soussigné(e) [] souhaite adhérer au prélèvement automatique pour le paiement de la demi-pension ou de l'internat de mon enfant []

Je suis informé que les prélèvements auront lieu entre le 10 et le 15 du mois, d'octobre à juin. Les deux premières échéances de chaque trimestre seront de 60€ pour un demi-pensionnaire, la troisième échéance soldant la facture trimestrielle (voir tableau des tarifs).

Cette autorisation est valable pour toute la scolarité de l'élève au lycée Albert Einstein.

En cas de changement de compte bancaire ou de nom du responsable financier, une nouvelle demande de prélèvement, accompagnée du RIB devront être remis à l'intendance.

Fait à [] le [] **Signature du responsable obligatoire**

Demande de bourse faite : Oui Non

Si vous optez pour le prélèvement automatique, veuillez remettre cette autorisation avec le dossier d'inscription.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le LYCEE EINSTEIN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE EINSTEIN.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Nom, Prénom et adresse du débiteur (responsable financier de l'élève) []	Identifiant créancier SEPA : FR65ZZZ439705 <u>Nom et adresse du créancier :</u> Agent comptable LYCEE ALBERT EINSTEIN 354, av. Commando Vigan-Braquet CS 38165 30205 BAGNOLS SUR CEZE CEDEX
Compte à débiter (IBAN/BIC)	
IBAN :	
BIC : []	Type de paiement <input checked="" type="radio"/> Récurrent/répétitif <input type="radio"/> Ponctuel

A [] , le [] **Signature du titulaire du compte**

Collez ou agrafez votre RIB au format IBAN/BIC (nouveau format à demander à votre banque)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés.

Lycée Albert Einstein

RESTAURATION SCOLAIRE DU LYCEE ALBERT EINSTEIN NOTE D'INFORMATION A DESTINATION DES FAMILLES RENTREE 2021-2022

- Le service de restauration fonctionne au forfait sur 4 ou 3 jours (choix en septembre)
- Les changements de régime ne peuvent se faire qu'à la fin du trimestre en cours par demande écrite auprès de l'intendance pour changement le trimestre suivant.

ATTENTION : seul le chef d'établissement peut autoriser un changement de régime en cours de trimestre.

- Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique en remplissant le formulaire de «demande de prélèvement automatique » qui sera valable pour toute la scolarité de votre enfant au lycée. Il convient de signaler par écrit tout changement : demande d'arrêt du prélèvement, changement de compte bancaire ou de nom du responsable financier en remplissant une nouvelle demande de prélèvement accompagnée du RIB.

Au-delà de deux prélèvements rejetés, le mandat de prélèvement sera suspendu.

Les tarifs de la demi-pension sont adoptés annuellement par le Conseil d'Administration. La répartition entre les trimestres est effectuée au prorata du nombre de jours ouvrés.

Tarifs année 2021 (indicatifs pour 2022)

ELEVES	2021	2ème trimestre (janv-mars)	3ème trimestre (avr-juin)	1er trimestre (sept-déc)
forfait demi-pensionnaire 5 jours	540.96€	182.62€	130.93€	227.41€
forfait demi-pensionnaire 4 jours	485.75€	159.44€	122.36€	203.95€
forfait demi-pensionnaire 3 jours	382.45€	124.96€	98.45€	159.04€
1 repas élève externe	4.10 €			

Rappel : l'inscription de votre enfant sous le régime de demi-pensionnaire est subordonnée au règlement de l'ensemble des factures passées.

**Vous souhaitez comprendre les déductions effectuées sur votre facture trimestrielle :
Sont déduites :**

1. **Les remises d'ordre** sont limitativement prévues par le Conseil d'Administration (CA du 7 novembre 2008) : fermeture de l'établissement, maladie de l'élève excédant 7 jours, mesure d'exclusion disciplinaire, voyages pédagogiques... Une demande écrite avec les justificatifs nécessaires doit être produite aux services d'intendance.
2. **Les bourses nationales**
3. **Le fonds social:** possibilité de bénéficier de cette aide en s'adressant à l'Assistante Sociale de l'établissement.

Votre enfant doit toujours être muni de sa carte Région :

1. Elle est délivrée sur votre demande auprès du site de la Région : cartejeune.laregion.fr.
En cas de perte, une nouvelle demande devra être renouvelé sur le site : cartejeune.laregion.fr.
2. Tout prêt de carte ou utilisation frauduleuse sera sanctionné.

Pour toute question ou changement : compta.0300950v@ac-montpellier.fr

Contact service restauration au lycée EINSTEIN : 04 66 90 42 00

CAISSE DE SOLIDARITE

Par une délibération en date du 2 juin 2015 (acte n°14/15-23), le conseil d'administration a approuvé la création d'une caisse de solidarité dont l'objectif est d'accorder des aides aux élèves du lycée en complément des fonds sociaux. Les aides accordées portent sur les objets suivants : frais de restauration, voyages et sorties scolaires, fournitures scolaires et vêtements. Les décisions d'aides sont effectuées par le chef d'établissement au cours d'une commission de fonds social, sur instruction de l'assistante sociale.

Vous pouvez dans ce cadre apporter librement une contribution sous la forme d'un don fixé pour le montant de votre choix.

Je, soussigné

Nom, prénom :

Parent de l'élève :

Déclare faire un don à la caisse de solidarité du lycée Albert Einstein
pour la somme de €



Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Albert Einstein

Date

et

Signature